

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de présents : 13

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique,

**Absentes excusées** : BRAGANTI Karine, GUERRERO Elisabeth,

**Date de la convocation** : 13 novembre 2020

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Subvention association FCCollines

Vu la délibération 2020-011, du 10 mars 2020, portant sur l'attribution des subventions aux associations de la commune,

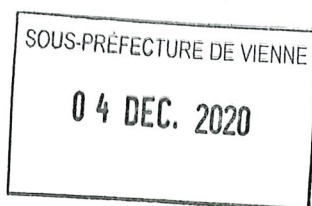
Vu le courriel de l'association du FCCollines en date du 15 novembre 2020 portant sur la demande d'une subvention pour couvrir les frais d'entretien de la tondeuse du club utilisée pour la tonte du stade communal, ainsi qu'une participation pour la peinture de traçage de ce terrain,

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 250 € à l'association FCCollines pour l'année 2020. Cette dépense sera imputée à l'article 657407.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal, accepte cette proposition par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 novembre 2020

**Le Maire,**  
Serge MERCIER



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "MAIRIE DE PRIMARETTE" around the perimeter and "2020" at the bottom.